

COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE

Site de Gueugnon

Tél : 09.65.51.19.65

www.cse-aperam-gueugnon.fr

Mail : uag.cometab@aperam.com Ou ce.ugine.gueugnon@wanadoo.fr

FORFAIT MIXTE ACTIF CHOIX N°4

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre

- a) **7 nuits** en forfait hôtel, camping, gîte, chambre d'hôte, agence, professionnel du tourisme, catalogue autre que ceux du CSE.
- b) **1 semaine** par les catalogues proposés par le CSE suivant le barème sur imposition

NOM/PRENOM SALARIE-E : MATRICULE :

ADRESSE :

Date de remise :/...../.....

Pour les enfants âgés de 16 A 21 ANS JOINDRE UN CERTIFICAT DE SCOLARITE

PERSONNE(S) PARTICIPANT(S) AUX VACANCES

NOM	Prénom	Age	Certif scolaire	Date arrivée	Date départ	Nbre de nuitée

MONTANT TOTAL : €

ATTENTION : La commission des loisirs et le CSE vous invitent à lire et à respecter le règlement figurant au verso de cet imprimé.

SIGNATURE DU LOCATAIRE

Mr ou Mme
CERTIFIE

AVOIR RECU LA SOMME DE € EN ESPECES

Le / /

Signature du salarié

REGLEMENT VACANCES DU CSE

FORFAIT VACANCES (1er JANVIER / 31 DECEMBRE)
PLUS AUCUN REMBOURSEMENT SERA EFFECTUÉ APRÈS
LE 30 JANVIER DE L'ANNÉE SUIVANTE

**CAMPING, GÎTE RURAL AGRÉE,
CHAMBRE D'HÔTE, HÔTEL, AGENCE ET PROFESSIONNEL DU
TOURISME, CATALOGUES AUTRE QUE CEUX DU CSE.**

Le Comité Social et Economique participe aux frais de ces séjours pour chaque personne travaillant dans l'entreprise, remplissant les conditions de droit aux avantages du CSE, sous réserve qu'elle ne bénéficie pas déjà d'une participation du CSE dans la même année sur une **LOCATION PAR CATALOGUES DU CSE, d'un VOYAGE ORGANISÉ PAR LE CSE avec le choix vacances, DES CHEQUE-VACANCES.**

SONT EXCLUS DE CE FORFAIT : Les locations chez les particuliers, les cures thermales et les semaines mosaïques.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA FAIT SUR CES TYPES DE LOCATIONS

Ce forfait s'applique comme suit :

a) **7 nuits maximum** en forfait camping, gîte, hôtel, chambre d'hôte, agence et professionnel du tourisme.

La participation s'élève à **20 € / nuit par ouvrant droit ou couple et 18 € / nuit par enfants à charge jusqu'à 21 ans révolu, un certificat de scolarité sera obligatoirement joint pour les enfants de 16 à 21ANS**

Le montant du remboursement ne pourra être supérieur au tarif facturé.

La facture nominative doit être obligatoirement fournie avec l'imprimé.

(les confirmations de réservations ne sont pas prises en compte)

b) **1 semaine maximum en location** par les catalogues proposés par le CSE, **avec participation suivant le barème sur l'imposition.**

Les petits enfants ne sont pas concernés par ce forfait

Chaque participant devra se conformer aux indications énoncées ci-dessus. Le Comité d'établissement se réserve le droit de contrôle sur les pièces justificatives fournies par les intéressés.